

223C2041
FR0010451203-FS0957

13 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

REXEL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2023, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL, et détenir 15 047 833 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Sur la base d'un capital composé de 304 263 241 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.